



Direction Générale des Impôts

DR/ DP ou DIP de : .....

Subdivision de : .....

Modèle : AAC111F-17I

## TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

**Demande d'achat en exonération de la TVA  
des autocars, camions et biens d'équipement y afférents acquis  
par les entreprises de transport international routier <sup>(1)</sup>**

(Articles 92-I-7° et 123-23° du code général des impôts « CGI »)

Je soussigné (e), (nom et prénom) : .....

CNI n° .....ou carte de séjour n° : .....

Adresse : .....

Agissant à titre personnel ou en qualité de : .....

de l'entreprise (dénomination ou raison sociale) : .....

N° d'identification fiscale : .....

Identifiant commun de l'entreprise « ICE » : .....

N° du registre de commerce : ..... Ville de : .....

exerçant l'activité de : .....

**date de début d'activité** : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_

ayant l'établissement principal ou le siège social au : .....

sollicite par la présente, en application des dispositions des articles sus indiqués, l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée applicable à l'acquisition des biens figurant sur l'état descriptif joint en annexe.

Je certifie que les biens qui seront acquis par mes soins, seront inscrits dans un compte d'immobilisation donnant lieu à amortissement et utilisés dans les opérations de transport international routier.

A ..... le .....

Cachet et signature

(1) - Cette demande est prévue par les dispositions de l'article 5 du décret n°2-06-574 du 10 hijra 1427 (31 décembre 2006) pris pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée tel qu'il a été modifié et complété.

- Joindre à cette demande :

- un état descriptif selon le modèle AAC112 en triple exemplaire ;
- la facture proforma ou devis en 3 exemplaires pour les achats à l'intérieur ou d'une facture définitive lorsqu'il s'agit d'importation ;
- une attestation ou toute autre pièce justifiant l'exercice de l'activité de transport international routier délivrée par les autorités compétentes ;
- un exemplaire ou copie certifiée conforme de la convention signée avec l'Etat, à présenter une seule fois (en cas de convention).